

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Saint Vincent Bragny

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15
- absents : 0
- exclus : 0

Date de convocation :
04/05/2015

Date d'affichage :
04/05/2015

OBJET

Vœux
communal en
faveur du
Center Parcs sur
la commune du
Rousset

N° 2015 / 032

Séance du 12 mai 2015 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacky COMTE, Maire.

Etaient présents :

Jacky COMTE – Pascale DUPONT – Gilles DESBROSSES – Anne-Marie TILLIER – Jean-Marc PESSIN – Brigitte MARMORAT – Chantal BOUCHOT – Sylvie MAURICE – Sébastien DESCHAMPS – Virginie LACROIX – Christophe RAQUIN – Julien NOLUVEAU – Roger BARBIER – Christiane BERGER – Claude MEHU.

Monsieur Christophe RAQUIN a été élu secrétaire de séance.

Exposé du Maire

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux. Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu :

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

(vote à bulletin secret : 15 votants : 11 pour – 3 blancs – 1 non).

Pour expédition certifiée conforme

